

Conditions Générales de la Commission Litiges Voyages

- Amandine Voyage et Amandine Evasion adhèrent aux conditions générales de la commission litiges Voyages
- Avant toute signature de contrat de voyages, nous vous invitons à prendre connaissance de celles-ci via le lien https://www.clv-gr.be/algemene_reisvoorwaarden_fr.html
- Vous y trouverez les conditions générales concernant les voyages à forfait et les services de voyages liés
- Si vous ne disposer pas d'un accès à internet, une version papier peut vous être remise par notre agence.
- Nous sommes à votre disposition pour éclaircir ces conditions et répondre à vos questions.



Conditions particulières Amandine Voyage/Amandine Evasion

Ces conditions particulières viennent en complément des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages et des dispositions de la loi du 21 novembre 2017, et forment une partie intégrante du contrat.

1) Offres

- Les offres sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles au moment de la création de celles-ci.

- Amandine Voyage/Evasion se réservent le droit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans les informations précontractuelles et dans le contrat.

- Le receveur de l'offre accepte que les informations précontractuelles puissent être modifiées avant la conclusion du contrat.

- toute modification du contrat demandée par le voyageur pourra faire l'objet d'un recalcul de l'offre.

- Toutes les informations communiquées par téléphone ou autres supports sont toujours sous réserve des disponibilités .

2) Prix du voyage

Voyage Organisé

Le prix convenu dans le contrat est fixe et tous les services prévus par le contrat et les taxes sont incluses, sauf mention contraire dans le contrat ou le devis, sous réserve d'une erreur matérielle évidente et des possibilités d'adaptation du prix prévues à l'article 5 des Conditions Générales de Voyages.

Location d'autocar

Le prix convenu dans le devis mentionne ce qui est inclus dans le prix en matière de KM, du nombre de chauffeur, heure de départ, heure de retour, étapes, programme, frais de parking.... Tout élément non mentionné dans le devis sous la rubrique « Le prix comprend » n'est pas inclus et pourra le cas échéant entraîner une augmentation du prix lors de la facturation finale.

Pour les séjours, le logement en chambre single et la pension complète du chauffeur sont à charge du client ou de l'organisateur du transport.

3) Paiement du montant du voyage

L'acompte dont il est question dans l'Article 6 des

Conditions Générales dépend de la date de réservation et de la nature des services. Tout paiement non reçu dans le délai fixé par le contrat sera considéré comme une annulation.

Voyages d'un jour

Le montant total du contrat est à régler à la réservation

Location d'autocar

Le montant total du contrat doit être réglé avant départ

Voyages organisés – Organisation propre (catalogue et Offre groupes constitués)

Un acompte de 30% est demandé à la réservation. Le solde doit être réglé 6 semaines avant départ.

En cas de réservation moins de 6 semaines avant départ, la totalité du montant du contrat est à régler à la réservation

4) Modification et Résiliation

A. Par l'organisateur du voyage

Selon les Articles 9 et 10 des Conditions Générales, l'organisateur du voyage se réserve le droit d'apporter des modifications mineures au contrat du voyage à forfait. L'organisateur du voyage en informera le client, et ce, sur un support durable (par e-mail par exemple)

B. Par le voyageur

Selon les Articles 8 et 11 des Conditions Générales, le voyageur peut modifier ou résilier le contrat moyennant le paiement de frais de modification ou de résiliation : le voyageur ne peut résilier que par écrit ou par mail et recevoir une confirmation de sa résiliation par l'organisateur.

VOYAGES EN AUTOCAR ET ORGANISATIONS PROPRES

(Catalogue AV/E – Groupe constitué offre à la carte)

VOYAGES D'UN JOUR :

Modification mineures : offertes

• Modifications importantes :

- jusqu'à 42 jours avant le départ : 50 € par dossier**

- De 13 jours à 3 jours avant le départ : 100 € par dossier.

- Moins de 3 jours avant le départ : voir annulation.

• Annulation par le voyageur :

- Jusqu'à 42 jours avant le départ : 30% de frais

- De 41 à 14 jours avant le départ : 75% de frais

- Moins de 13 jours avant départ ou no show : 100% de frais

Remarque : tout voyage d'un jour nécessitant la réservation d'un billet d'entrée (concert – parc à thème etc...) annulé par le voyageur entraînera des frais d'annulation d'un montant de 100%.

VOYAGES EN AVION :

Le dédommagement est fixé comme suit :

• Modifications :

- Au moment de la réservation et jusqu'à 75 jours avant le départ : pour tous les tickets d'avion déjà émis au moment de l'annulation ou la modification par le voyageur, application des conditions particulières des compagnies aériennes pouvant s'élever jusqu'à 100% du prix du ticket augmentés de 25 € par personne.

- De 65 jours jusqu'à 28 jours : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 50 € par personne.

- De 27 jours jusqu'à 8 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 75 € par personne.

- Moins de 8 jours avant le départ ou no show : 100 % du prix du voyage.

• Annulation par le voyageur :

- Jusqu'à 75 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 5 % du prix du voyage avec un minimum de 50 € par personne

- De 65 à 31 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 25 % du prix du voyage avec un minimum de 100 € par personne.

- De 30 jours jusqu'à 21 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 35 % du prix du voyage avec un minimum de 150 € par personne

- De 20 jours jusqu'à 14 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 50 % du prix du voyage.

- De 13 jours à 8 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage.

- Moins de 8 jours avant le départ ou no show : 100 % du prix du voyage.

Nous vous conseillons de prendre une assurance "Annulation et Assistance".

CROISIÈRES :

Chaque participant est tenu de verser un acompte de 40% du montant total de sa réservation (minimum de 150 €). Le solde devra être réglé au plus tard 60 jours avant le départ pour tous séjours croisières. En cas de réservation tardive, l'intégralité de la réservation devra être réglée. Une réservation de "dernière minute" ne sera acceptée que suivant les disponibilités de nos divers fournisseurs (car, hôtels, bateau...).

• Annulation par le voyageur :

- Jusqu'à 120 jours du départ : 15 % du prix du voyage.

- De 119 jours à 90 jours du départ : 25 % du prix du voyage.

- De 89 jours à 60 jours du départ : 50 % du prix du voyage.

- De 59 jours à 30 jours du départ : 70 % du prix du voyage.

- De 29 jours à 15 jours du départ : 90 % du prix du voyage.

- De 14 jours jusqu'au départ ou non présentation au départ : 100 % soit la totalité sera retenue.

4.1. Amandine Voyage/Evasion se réservent le droit de majorer les frais d'annulation d'un montant équivalent à 10 % du prix total du dossier.

** Tous les frais de modification ou d'annulation sont hors assurance

5) Cession du contrat

Le voyageur peut à tout moment céder son contrat et dans ce cas appliquer les frais spécifiés à l'article 4 des conditions particulières.

6) Cession, modification ou annulation

Pour toute modification, annulation ou cession de contrat, le souscrivait du contrat doit avoir l'accord écrit des voyageurs concernés.

7) Non-conformité

Le voyageur a l'obligation de communiquer toute non-conformité constatée sur place, le voyageur devra notifier par écrit aux prestataires de service et contacter directement Amandine Voyage / Evasion en s'assurant d'avoir la preuve de la bonne réception de la plainte par l'agence qui se réserve le droit de répondre dans les 2 jours ouvrables après réception de la plainte

8) Bagages

Tout bagage doit porter une étiquette indiquant clairement le nom du voyageur, la destination, le nom de l'hôtel et la date de départ.

A. EN AVION

Le poids des bagages transportés varie selon les compagnies aériennes et le type de vol. Pour les vols 'charter' (maximum 15 kg en soute et 1 bagage à main de max. 6 kg), pour les vols réguliers

« moyen-courrier » (20 à 23 kg en soute et 6 kg en cabine) et pour les vols long-courriers (23 kg en soute et 12 kg en cabine). Si votre voyage comprend des vols intérieurs, le poids accepté peut être moindre que sur le vol international.

Repas : en "charter" et en moyen-courrier, les repas à bord ne sont quasi jamais inclus. Vous pourrez généralement acheter des boissons et des snacks à bord. Pour les long-courriers, un repas complet (apéritif, plat chaud, boisson, dessert, café) sera servi. Votre agent de voyage vous fournira les renseignements nécessaires avant votre départ.

B. EN AUTOCAR :

Les bagages sont limités et ne peuvent dépasser la dimension standard et 20 kg par personne, pour les séjours en car. Nous déclinons toute responsabilité pour les bagages à mains, vêtements, appareils-photos, caméscopes, et autres objets personnels laissés dans les cars, les avions, les hôtels ou les restaurants en cours de voyage, ainsi que pour les souvenirs achetés en cours de voyage. Nous acceptons de transporter ces derniers sans engager notre responsabilité et dans la limite de la place disponible dans les soutes de l'autocar. D'autre part, il nous est impossible d'assurer les recherches des objets ou vêtements oubliés en cours de voyage. En raison des nombreux problèmes survenus à ce sujet dans le passé, nous ne prendrons aucune demande de recherche en considération.

GÉNÉRALITÉS : AUTOCAR

Votre place est réservée dans le car dès réception de votre paiement selon modalité fixée au point 3. Amandine Voyage/Evasion effectue la répartition dans le véhicule afin de respecter le regroupement par réservation. Toute demande particulière de placement doit être effectué à la réservation et sera soumise à disponibilité. Dans le car, tout le monde est invité à se conduire de façon correcte de même que dans les hôtels. Les chiens ou autres animaux ne sont pas admis.

9) Exclusion

Le voyageur qui se conduit d'une manière qui compromet la bonne marche du voyage ou gêne gravement les autres voyageurs pourra être exclu de la poursuite du voyage ou du séjour. Tous les frais qui en découleraient seraient à sa charge et il n'aurait, en aucun cas, droit à la restitution totale ou partielle du montant du voyage.

10) Nombre minimum de participants

En vertu de l'article 10, paragraphe 1 : La majorité de nos programmes catalogue sont garanti à partir de

30 participants sauf mention contraire express.

Dans le cas où le nombre minimum de passagers ne serait pas atteint, Amandine Voyage/Evasion, avertira ses passagers et remboursera la totalité des sommes déjà versées et ce, 15 jours avant la date du voyage pour les voyages de minimum 2 jours. Et 48 h avant la date de départ pour les voyages d'un jour.

11) GDPR - Politique de traitement des données

La confidentialité et la sécurité sont de la plus haute importance pour Amandine Voyage/Evasion et nous nous évertuons d'assurer que nos mesures techniques et organisationnelles respectent vos droits relatifs à la protection des données.

Consentement : en s'inscrivant à nos newsletters, en signant un bon de commande, en demandant une offre ou en remplissant un formulaire de contact sur un de nos sites BT Tours, vous convenez et acceptez que BT Tours puisse recueillir, traiter, stocker vos données personnelles. En nous donnant votre consentement, vous conservez également le droit de rectification, le droit à l'oubli et/ou le droit à la suppression de vos données personnelles.

12) Information générale en matière de passeports et visa

- Amandine Voyage/Evasion doit fournir les informations générales concernant les documents de voyages.

- Le voyageur a l'obligation de fournir la nationalité des participants au moment de la réservation.

- Les ressortissants non-Belges ont l'obligation de s'informer auprès de leur ambassade ou consulat correspondant.

- Amandine Voyage/Evasion ne peut être en aucun cas tenu responsable d'un voyageur qui n'est pas en possession des bons documents au moment de voyager.

13) Santé

Obligation du voyageur de s'informer sur les

conditions de santé. Amandine Voyage/Evasion, ne peut être en aucun cas tenu responsable d'un voyageur qui n'aurait pas les bonnes informations sanitaires pour l'exécution de son voyage.

14) Assistance

- Le voyageur peut durant les heures de bureau, contacter son agence par téléphone. En dehors des heures de bureau, le client peut contacter Amandine Voyage/Evasion, via sms au numéro de téléphone d'urgence 0032.470/36.25.84 en indiquant son nom, numéro de dossier et la raison de l'appel
- Selon l'urgence de la situation, Amandine Voyage/Evasion se réserve le droit de répondre dans les 2 jours ouvrables.

15) Divers

Embarquement : le voyageur devra se présenter au lieu d'embarquement avec ses bagages dans les délais fixés. Le voyageur sera considéré comme responsable du dommage et des frais éventuels résultant du non-respect de cette prescription.
Respect des horaires : le voyageur s'engage à respecter les consignes données par le chauffeur en matière d'horaire durant les séjours organisés. Le voyageur sera considéré comme responsable du dommage et des frais éventuels résultant du non-respect de cette prescription.

Amandine Evasion est assurée contre l'insolvabilité financière auprès de la Compagnie Amlin. Renseignements auprès de votre agence